



FNASCE
couleur passion

54e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de la Fédération nationale des
associations sportives, culturelles et
d'entraide

4 et 5 mai 2022

Sète (34)

Rapport d'activités
— Secteurs transversaux —

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique – Ministère de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales – Ministère de la Mer
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SECTEURS TRANSVERSAUX

Secrétariat général



Composition

Secrétaire général : Laurent FRANC

Secrétaire générale adjointe : Marie-Christine RIVOIRE

Il effectue ses missions avec l'appui du bureau administratif :

- Anaïs DUPAS, responsable du bureau de Paris depuis septembre. Elle assure le suivi du personnel mis à disposition de la FNASCE, répartis entre le bureau administratif fédéral et les ASCE.
- Christine CALIFE assure le secrétariat et traite les affaires courantes de la FNASCE.
- Maryse GARANDEAU, permanente au bureau de Nice, chargée du suivi des commissions permanentes formation et développement durable. C'est elle qui notamment met à jour l'annuaire et le calendrier fédéral, ainsi que les listes de diffusion générale.



Missions

Le secrétariat général veille au fonctionnement administratif de la structure fédérale et au respect des décisions du comité directeur.

Le secrétaire général participe à l'organisation des rencontres que sont le congrès, les assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire) et les journées DASCE pour la partie administrative en complément des travaux du groupe de travail « assemblées générales / congrès / Journées DASCE » (responsable : Marie-Christine RIVOIRE). Avec l'appui de Sébastien LAGACHE, responsable commission permanente « politique régionale », il participe à l'organisation des séminaires entre le comité directeur fédéral et les présidents des URASCE.



Réunions

Participation en 2021 à :

- 9 réunions du comité directeur fédéral (dont 2 séminaires CDPU) en présentiel ou en visio
- 4 réunions de bureau.



Bilan

Pour les 13 réunions sus-évoquées, le secrétariat général élabore les ordres du jour, effectue le suivi de la présence et des mandats, organise la prise de notes et la rédaction des comptes-rendus avec l'appui d'Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE.

Le secrétariat général élabore les projets de décisions, les soumet au vote et en diffuse le relevé à l'issue des réunions de comité directeur.

Il participe à l'analyse des documents d'assemblées générales des ASCE à la fois sur la complétude et la conformité en matière statutaire des éléments reçus.

En 2021, il a de plus :

- proposé une procédure pour la tenue des assemblées générales 2020 en mode dématérialisé en application de l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020
- participé au montage du dossier pour la modification des statuts et du règlement intérieur.

Laurent FRANC
Secrétaire général

Marie-Christine RIVOIRE
Secrétaire générale adjointe

Commission statutaire « Médiation-Discipline »



Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Eric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE – Responsable de l’instance)
- Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
- Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d’URASCE

- Lionel BALADIER (vice-président URASCE Languedoc-Roussillon)
- Corinne FOURNIER (vice-présidente URASCE Aquitaine)
- Cathy TAGLIAFERRI (vice-présidente URASCE PACA - Corse)

Représentants des présidents d’ASCE

- Chantal BALNY (ASCEE 50)
- Chantal LABBÉ (ASCE 61)
- Christelle SAUVESTRE (ASCE 32)

Secrétariat : *Bureau administratif*



Missions

La commission de médiation et de discipline règle toute affaire liée à un manquement aux statuts ou au règlement intérieur de la FNASCE et aux autres règlements particuliers.

La commission peut être saisie par le comité directeur fédéral à la suite d'une demande :

- du président de la FNASCE
- d'un président d'URASCE
- d'un président d'ASCE.

Dans le cas où un membre du comité directeur fédéral est impliqué dans l’affaire qui oppose les parties, la saisine de la commission est obligatoire.



Réunions

Les membres de cette instance de sont réunis en visioconférence.



Bilan

Un seul dossier a été traité dans une procédure de médiation afin de permettre à une ASCE de répondre à ses obligations statutaires et l’aider à reprendre le travail au sein de son URASCE.

Commission statutaire « Audit financier »



Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE – responsable de l’instance)
- Josée PALIN (trésorière générale adjointe de la FNASCE)
- Karl BES (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d’ASCE

- Sylvie HAUSERMANN (ASCE 85)

Représentant des trésoriers d’ASCE

- Jacques OURNAC (ASCE 34)

Représentant des présidents d’URASCE

- Michel PISTOILLER (URASCE Midi-Pyrénées)

Représentant des trésoriers d’URASCE

- Jocelyne LELEU (URASCE Aquitaine)

Secrétariat : *Bureau administratif*



Missions

La commission d’audit financier conduit les opérations d’examen de l’utilisation des fonds gérés par les ASCE et les URASCE.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE :

- sur l’initiative du comité directeur fédéral,
- pour les comptes d’une ASCE ou d’une URASCE, à la demande de son président ou de son comité directeur, à la majorité absolue,
- pour les comptes d’une ASCE à la demande du président de l’URASCE concernée.

La Commission « Audit financier » n’a pas été amenée à se réunir en 2021.

Commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » (FPC)



Composition

Composition de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » :

Responsable : Roland BIGORRE (1^{er} vice-président de la FNASCE)

Représentants du CDF : Laurent FRANC (secrétaire général de la FNASCE)
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)
Sébastien LAGACHE (resp. de la com. permanente politique régionale)

Représentants des présidents d’URASCE : Michel PISTOILLER (prés. URASCE Midi-Pyrénées)
Marielle RICHEROT-MALIVER (prés. URASCE Languedoc Roussillon)

Représentants des présidents d’ASCE : Myriam SAPPEY (présidente de l’ASCE 87)
Christelle SAUVESTRE (présidente de l’ASCE 32)

Vérif. comptes : Manuella MOUSSET (vérificatrice aux comptes de la FNASCE)

Trésorière ASCE

Expert : Yves ROBICHON (Retraité ASCE 78)

Chargée de dossier : *Anais DUPAS*



La commission "fonctionnement, prospective et conseils" a pour but d'analyser et de proposer des orientations et les modifications aux textes réglementaires pour la FNASCE et les structures qui y sont rattachées afin de les soumettre au comité directeur fédéral.

Conformément à l'article 3.2 des statuts, elle étudie les demandes d'affiliation avant de les soumettre au comité directeur fédéral. Le président de l'URASCE concerné y est associé pour y formuler son avis.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE, le comité directeur fédéral, un président d'ASCE ou un président d'URASCE. Il peut également traiter des sujets de son choix. Dans tous les cas, il rend compte de ses travaux au comité directeur fédéral.

La commission comprend :

- des membres es-qualité, membres de droit appartenant au comité directeur fédéral :
 - le premier vice-président qui préside la commission,
 - le secrétaire général,
 - le trésorier général,
 - le responsable de la commission permanente de la politique régionale,
 - le chargé des affaires juridiques.
- des membres extérieurs au comité directeur fédéral :
 - un vérificateur aux comptes de la FNASCE,
 - deux présidents ou vice-présidents d'URASCE désignés par leurs pairs, deux présidents d'ASCE autres que présidents ou vice présidents d'URASCE,
 - un trésorier d'ASCE,
 - le chef du bureau administratif de la FNASCE,
 - un ou plusieurs experts en fonction des dossiers traités.

Le comité directeur fédéral fixe le mode de désignation des membres qui lui sont extérieurs, lesquels sont de droit reconduits annuellement dans leur fonction, tant qu'ils ne perdent pas la qualité qui les fait siéger, sauf décision contraire du comité directeur fédéral. En cas de perte de cette qualité, ils peuvent siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Elle se réunit pour traiter des questions statutaires, réglementaires ou pour répondre aux questionnements du comité directeur fédéral, des URASCE ou des ASCE.



Cette instance a traité en 2021 les dernières corrections sur le projet de statuts et de règlement intérieur fédéraux en vue de leur présentation à l'assemblée générale extraordinaire de Bron (69). Elle a notamment veillé à intégrer la possibilité du recours à une assemblée générale ordinaire en visioconférence et à la possibilité du vote numérique sécurisé.

Parallèlement elle a anticipé la mise en concordance des statuts cadre des ASCE.

Commission permanente « Assurances »



Composition

- Responsable : Odile BLANCHET (membre du comité directeur fédéral)
- Adjoint : Jean-Claude DESSERT (membre du comité directeur fédéral)
- Autres membres : Olivier DOBIGNY (ASCE 02)
Charlotte MOUCHON (membre du comité directeur fédéral)
Serge NIMESGERN (retraité ASCE 57)
Annick ROGER (ASCE 69)
Christelle SAUVESTRE (ASCE 32)

Chargée de dossier : Christine CALIFE



Missions

Le rôle de la commission est :

- de faire évoluer les contrats d'assurance afin de répondre aux attentes des ASCE et de coller au plus près des nouvelles organisations administratives. L'expérience et la connaissance du terrain sont indispensables pour mettre en corrélation le contenu des contrats et les besoins des associations ;
- de faire le point régulièrement des sinistres avec l'assureur ;
- de proposer des améliorations lors de réunions avec l'assureur ;
- d'intervenir auprès de l'assureur dans le cas de difficultés des ASCE ;
- de conseiller les ASCE dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations notamment en matière des garanties prévues par les contrats ;
- d'être le relais entre l'ASCE et l'assureur pour des demandes particulières ou ponctuelles ;
- de préparer les interventions pour la formation "Droits de devoirs des responsables d'associations ».



Réunions

Une réunion avec les représentants de la GMF a eu lieu le 23 novembre dernier pour faire le point sur les contrats.



Bilan

Bilan sur les sinistres

En 2021, 2 déclarations concernant le contrat individuel accident, dont un décès lors d'une manifestation.

Comme en 2020, l'impossibilité de réaliser la plupart des manifestations ont eu pour conséquence de diminuer les risques de blessures. À noter toutefois que sur la période 2018 / 2021, la majorité des accidents interviennent lors de randonnées.

Le montant des indemnités versé pour 2021 est de 31 700 €.

Evolution du contrat

Un constat a été fait sur la perte du nombre d'adhérents depuis le début de la pandémie et les incidences potentielles sur les cotisations du contrat en responsabilité civile / Individuel-accident. Un point sera fait avec les remontées du nombre d'adhérents dans les ASCE.

● Contrat Auto-mission

2 déclarations d'accidents ont fait l'objet d'une prise en charge en 2021 pour un montant de 3 000 €.

● Contrat dommages aux biens

Ce contrat couvre les biens immobiliers de la FNASCE, excepté le domaine de la Chesnay, appartenant à la fédération ou mis à sa disposition. En 2021, 1 sinistre à la suite d'une effraction a fait l'objet d'une indemnisation pour un montant s'élevant à 2 400 €.

● Contrat Flotte

Ce contrat comprend les véhicules terrestres à moteurs assurés par la FNASCE dont les engins situés au domaine de la Chesnay. Aucun sinistre n'est à déplorer.

● Contrat Domaine de la Chesnay

Parmi les sinistres ayant fait l'objet d'une déclaration, figure les dommages engendrés sur la toiture à la suite d'une tempête en 2020. L'indemnisation étant liée à la réalisation des travaux, les indemnités ont eu lieu sur deux années.

Odile BLANCHET
Responsable de la commission

Jean-Claude DESSERT
Adjoint

Commission permanente « Communication »



Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Karl BES (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Odile BLANCHET (membre du comité directeur fédéral)
Sandrine LASNE (ASCE 18)
Charlotte MOUCHON (membre du comité directeur fédéral)
Serge NIMESGERN (Retraité ASCE 57)
Annick ROGER (ASCE 69)
Sylvie SABASTIA (ASCE 85)
Franck SYLVESTRE (ASCE 52)
Marielle RICHEROT-MALIVER (ASCE 11)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargé de dossier : Olivier SANTAOLORIA



La commission permanente communication a vocation à travailler sur les outils de communication à destination des adhérents et des ASCE. Elle recense et produit également des outils d'aide aux ASCE pour leur communication (modèles, conseils, tutoriels, etc.).



La composition de la nouvelle commission communication a été validée en CDF le 28 juillet 2021.

La première réunion de la commission s'est tenue en visioconférence le 07 octobre 2021. Elle a permis de balayer les attentes et appétences des membres ainsi que de prioriser les travaux à conduire.

La seconde réunion s'est tenue, encore une fois en visioconférence du fait des contraintes sanitaires le 17 janvier. Cette réunion très opérationnelle sur la réorganisation du site internet de la FNASCE, a permis de commencer l'élaboration d'une charte internet et de réorganiser pour partie le site et les rubriques visibles en page d'accueil.



Bilan

La commission permanente communication a été fortement modifiée en 2021. De nouveaux responsables ont été élus et de nouveaux membres se sont portés volontaires pour y participer. Cette nouvelle composition a été validée à l'été 2021. La constitution de la commission a eu la période de juillet 2021 à avril 2022 pour avancer.

L'état des lieux nécessaire pour mener les travaux, la prise de connaissance des responsables et membres de la commission et les contraintes sanitaires empêchant les réunions en présentiel n'ont pas facilité l'action de la commission.

Le bilan de l'année montre une grande motivation et de nombreux chantiers à mener.

La priorité identifiée concerne le site internet de la FNASCE, vitrine de notre mouvement associatif, il doit évoluer. Sur le contenu, les principes de chaque rubrique de premier niveau, ainsi que la cible des informations qu'elles contiennent ont été définis. Sur la forme, en 2022, les sites internet de l'État feront l'objet d'une refonte graphique et ergonomique. Le site internet de la FNASCE en fera partie. Cette évolution demandera un travail de longue haleine pour adapter les contenus à la nouvelle charte graphique et pour accompagner les ASCE et leurs gestionnaires web à appréhender l'évolution du site.

En second lieu, les outils de présentation de notre mouvement associatif seront actualisés avec l'objectif de créer une cohérence graphique et développer nos outils communs pour présenter tous les niveaux de la fédération, local, régional et national.

Grand merci aux membres de la commission pour leurs apports, les chantiers avancent et se poursuivront activement en 2022, 2023, etc.

Maud VARIN
Responsable CPCOM'

Karl BES
Adjoint CPCOM'

Commission permanente « Politique Régionale »



Composition

Responsable : Sébastien LAGACHE (membre du comité directeur fédéral)
 Adjoint : Jean-Claude DESSERT (membre du comité directeur fédéral)
 Autres membres : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)
 Sylvie CARRARA (présidente URASCE Île de France)
 Christian KORNOUYTCH (président URASCE Hauts de France)
 Hervé DOSPITAL (président URASCE Aquitaine)
 Ornella MIMY (présidente URASCE Auvergne)
 Marielle RICHEROT-MALIVER (présidente URASCE Languedoc Roussillon)
 Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)



Missions

Elle a pour ambition d'apporter son aide auprès des URASCE et compte sur celles-ci pour transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement afin de coopérer tous ensemble pour un but commun, l'associatif au sein de nos services.

Elle est force de proposition envers la FNASCE et les ASCE via les URASCE. Elle peut être saisie par une ASCE ou une URASCE en cas de difficulté ou problème au sein de celle-ci.

Le responsable de la commission permanente « Politique Régionale » est membre es-qualité de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospective-Conseils ».

En 2021, la CPPR s'est réunie deux fois en visio conférence, les 26 août et 17 novembre.

Deux infos région ont été diffusées aux URASCE en septembre et décembre.



Réunions



Deux séminaires avec les Régions et le Comité Directeur Fédéral : (CDF-PU-VPU)

L'URASCE Pays de la Loire a organisé celui de mars à Angers (49) et l'URASCE Bourgogne Franche-Comté a accueilli celui de septembre à Villegusien (52). Ces rencontres permettent d'échanger sur la vie fédérale et celle de nos ASCE, notamment sur la difficulté du renouvellement de nos élus et la baisse du nombre d'adhérents. Un gros travail attend l'ensemble des responsables de notre mouvement à tous les niveaux (local, régional et national).

L'ASCE 11, en février et l'URASCE Midi Pyrénées, en septembre sont retenues pour l'organisation des rencontres entre le comité directeur fédéral, les présidents et/ou vices présidents d'URASCE pour cette année 2022 .

La CPPR souhaite renforcer les liens avec les régions afin de dynamiser les échanges en donnant la parole à l'ensemble des acteurs.

Aussi et c'est une contribution valorisante pour tous, les régions ont l'opportunité de recevoir un membre du Comité Directeur Fédéral à leur assemblée générale annuelle, rendez-vous important dans la vie associative.

Sébastien LAGACHE
Responsable CPPR

Jean-Claude DESSERT
Adjoint CPPR

Formation



Composition

Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)
Autres membres : Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)
Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)
Éric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE)

Chargée de dossier : Maryse GARANDEAU



Missions

Elle a pour ambition d'apporter son aide auprès des URASCE et compte sur celles-ci pour transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement afin de coopérer tous ensemble pour un but commun, l'associatif au sein de nos services.

Elle est force de proposition envers la FNASCE et les ASCE via les URASCE. Elle peut être saisie par une ASCE ou une URASCE en cas de difficulté ou problème au sein de celle-ci.

Le responsable de la commission permanente « Politique Régionale » est membre es-qualité de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospective-Conseils ».



Réunions

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, en visioconférence en janvier 2021 et en visio et présentiel à Perpignan en novembre 2021.

Le principal objectif de ces deux réunions était la refonte totale du stage « Droits et Devoirs de nos responsables associatifs ». A commencer par son intitulé qui devient « Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs » ; le contenu et les thèmes abordés ont été aussi allégés.



Bilan

Malgré la crise sanitaire l'année a été plutôt assez satisfaisante, avec une formule adaptée.

48 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation spécifique proposée par la Fnasce dans le cadre de ses stages "compétences-métiers"; les 21 membres du CDF, en grande partie nouvellement élus, ont participé à un séminaire de cohésion de groupe.

Deux stages prévus en présentiel, n'ont pu être mis en place.

Dès décembre 2020, Bruna a programmé les stages « Comptabilité » en visioconférence, niveau 2 pour les trésoriers confirmés, et niveau 1 pour les trésoriers débutants. La poursuite de la crise et ses mesures a donné raison à son projet.

A celles-ci, deux séances supplémentaires ont été organisées en juin 2021, complétant ainsi les précédentes formations.

Mise en place d'une comptabilité dans une ASCE niveau 1 - visioconférence

Cible : Personnes chargées de la trésorerie et de la comptabilité d'une Asce ; Trésorier général et/ou suppléant, récemment élus, qui débutent dans leurs nouvelles fonctions.

Neuf séances de trois heures (en décembre 2020 et de février à mai 2021) :

- les lundis de 13 à 16 h (ou de 14 à 17 h pour s'adapter aux horaires DOM), les 21 décembre 2020, 8 février 2021, 1er mars 2021, 12 avril 2021, 3 mai 2021, 10 mai 2021
- les jeudis de 15 à 18 h (ou de 10 à 13 h pour s'adapter aux horaires DOM), les 25 mars 2021, 1er avril 2021, 22 avril 2021

27 participants représentant 20 ASCE, à noter également 11 désistements. Les places libérées

ont pu, en partie, bénéficier à d'autres candidats.

Mise en place d'une comptabilité dans une ASCE niveau 2 - visioconférence

Cible : Personnes chargées de la trésorerie et de la comptabilité d'une Asce ; Trésorier général et/ou suppléant confirmés, en poste depuis quelques années, qui ont suivi (ou pas) les précédentes formations «Alias Comptabilité»

Objet : Les bilans de l'année écoulée. Vérification des saisies 2021.

Sept séances de deux heures (de janvier à mars 2021) :

- de 13 à 15 h, les lundis 18 janvier 2021, 1er février 2021, 31 mars 2021
- de 16 à 18h, les jeudis 28 janvier 2021, 10 février 2021, lundi 1er février 2021, vendredi 29 janvier 2021

14 participants représentant 12 ASCE, à noter également 2 désistements

Mise en place d'une comptabilité dans une ASCE niveau 3 - visioconférence

Cible : Pour les Asce qui utilisent le logiciel depuis quelques années.

Objet : Construire les maquettes dans le logiciel Alias qui permettront d'éditer directement le compte de résultat (bilans de gestion) selon la forme du projet de budget adopté.

Deux séances de quatre heures (en juin 2021) :

- lundi 28 juin 2021, de 8h30 à 12h30
- mardi 29 juin 2021, de 14h à 18h

7 participants représentant 6 ASCE, à noter quatre personnes avaient participé aux précédentes visio-compta en niveau 1 ou en niveau 2 et une personne au stage « Comptabilité » de l'année dernière.

Séminaire de cohésion (mieux coopérer en équipe)

Cible : membres du comité directeur fédéral (21 personnes), les 18 et 19 mai 2021 à Sète « Domaine du Lazaret » (34)

intervenant : M. Richard Michel (accompagnateur d'organisation et de dirigeants pour «CoActions»)

La « Formation » sur le site Fnasce

Suivi de la rubrique "[Pratique - Formation](#)" sur le site, avec les actualités, les stages proposés et les bilans photos.

Le programme Formation 2022

Comme les années précédentes, une consultation a été lancée en fin de saison pour recueillir les besoins des Urasce/Asce. Les réponses ont permis d'élaborer un programme de formation au plus près des demandes.



Guy LONGUEMARE
Responsable du groupe de travail



Responsable : Charlotte MOUCHON (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Julien BELLENGIER (ASCE 62)
Roland BIGORRE (1^{er} vice-président de la FNASCE)
Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)
Alain MORISSON (vice-président Culture de la FNASCE)
Christelle SAUVESTRE (ASCE 32)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargée de dossier : Olivier SANTAOLORIA



Les données personnelles ne sont pas des données comme les autres d'où la naissance du RGPD en 2018...

Les données personnelles sont **incontournables dans la vie d'une association**. Néanmoins elles ne sont pas des données comme les autres, car elles touchent à la vie privée et aux **droits et libertés des personnes**. Leur manipulation et leur exploitation nécessitent des **précautions** particulières. C'est pourquoi le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Les obligations qui s'imposent aux **traitements** des données personnelles ont donc évolué. Le RGPD renforce les droits reconnus à chaque personne dont les données personnelles sont collectées et responsabilise davantage les entreprises, mais aussi les associations qui détiennent et exploitent des données à caractère personnel.

Il est donc aujourd'hui important que la FNASCE s'approprie pleinement ce nouveau cadre et qu'elle accompagne les ASCE pour respecter ces nouvelles obligations.

Une nouvelle culture de la donnée à déployer au sein du mouvement couleur passion

Le RGPD introduit de **nouvelles habitudes** à prendre autour de la donnée. Une **gouvernance de la donnée** au sein de la FNASCE et des ASCE sera indispensable pour donner corps à ce changement. Dans nos fonctionnements, le **traitement des données personnelles de nos adhérents** est quasi quotidien pour la gestion des adhésions, des activités sportives ou culturelles récurrentes ou ponctuelles, des mises à disposition d'unités d'accueil ou de matériel... La **pédagogie** sur ce règlement est dès lors fondamentale.

La FNASCE s'attachera à faciliter votre appropriation en mettant à disposition des outils pour vous aider à vous mettre en conformité.



Une première étape avec un support de sensibilisation et un modèle pour les bulletins d'adhésion

Fin 2021, un document support de sensibilisation intitulé les « **premiers pas avec le RGPD** » a été présenté et diffusé aux ASCE dans la nouvelle rubrique du site Internet dédiée à cet effet. En parallèle, la FNASCE a invité les ASCE à **mettre en conformité** leur **bulletin d'adhésion pour l'année 2022** au regard des obligations réglementaires imposées par le RGPD. Un cadre modèle de formulaire d'adhésion a été proposé. Il faisait donc apparaître les **mentions légales** et les informations relatives aux **droits des adhérents** sur leurs données personnelles.

La FNASCE est bien consciente qu'il s'agit d'une première étape de mise en conformité vis-à-vis des actions à mettre en œuvre en lien avec le RGPD. Le groupe de travail associé à ces réflexions s'attachera à programmer et à prioriser les chantiers à conduire à ce sujet en 2022.

Charlotte MOUCHON
Responsable du groupe de travail

[En savoir plus...](#)

